

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-7
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	8-11
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	11-12
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	13-15
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	15
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	15-16
COMITE DE DIRECTION Procès-verbal du mardi 8 juillet 2025	17-19

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

CFI U6/U9 Mineurs :

- les 23/10 & 22/12/2025
- Clôture le 09/10 (il reste des places)

CFI Seniors

(au District) :

- les 18/11 & 16/12/2025
- Clôture le 04/11

OUVERTURE (15/10)

Journée complémentaire

D.F. Coach Jeunes

(au District) :

- le 28/11/2025
- Clôture le 14/11

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSport



Yvelines
Le Département



Vendredi 17 octobre 2025 à 19 h 15,
au District, Salle Alain MAILLET

Réunion de rentrée n°1

VOLONTAIRES + TUTEURS OBLIGATOIRE

AGENDA 2025 / 2026 OCTOBRE-NOVEMBRE



LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

17/10/25

Réunion de Rentrée n°1 - Services civiques

20/10/25

Comité de Direction

28/10/25

Interdistricts U14F

29/10/25

CFI U6-U9

30/10/25

Interdistricts U15G

31/10/25

Interdistricts U15F



Réunion des délégués de matchs : engagement, prévention et cohésion au cœur des échanges

Ce samedi 11 octobre 2025, le **District des Yvelines de Football** a réuni l'ensemble de ses **délégués** pour une séance de travail et d'échanges, en présence du président **Brice Parinet**.

La rencontre, pilotée par **Yoann Civrac**, délégué de la **Ligue de Football Professionnel (LFP)** et président de la **Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Éducation (CDPME)**, a permis de lancer officiellement la saison des délégués autour d'un objectif commun : favoriser le bon déroulement des compétitions sur tout le territoire yvelinois.

Yoann Civrac a rappelé que les délégués sont **les représentants du District sur les terrains, chargés d'accompagner les clubs et de veiller au bon déroulement des rencontres**. Leur mission, à la fois préventive, et médiatrice, est au cœur du projet de la CDPME : **promouvoir un football respectueux, apaisé et responsable**.

Le président Brice Parinet a tenu à saluer l'engagement et le sérieux des délégués, rappelant que leur rôle est **« essentiel à la crédibilité et à la sérénité du football yvelinois »**.

« _Les délégués incarnent le lien de confiance entre les clubs et le District. Leur présence bienveillante sur les terrains contribue à créer les conditions d'un football plus serein et plus constructif. _»

Cette réunion de rentrée a également permis d'échanger sur **les orientations pour la saison 2025-2026**, notamment en matière de **prévention des incidents, de valorisation des comportements exemplaires et de renforcement du dialogue entre les acteurs du jeu**.

Un moment riche et convivial, fidèle à l'esprit collectif qui anime le District des Yvelines de Football.



Le District des Yvelines de Football s'associe avec « Dans la Surface », nouveau média officiel du District !

Mercredi dernier, 8 octobre 2025, au siège du District des Yvelines de Football, une **convention de partenariat** a été signée entre le District et l'association "*Dans la Surface*", marquant le début d'une collaboration inédite entre l'institution et ces passionnés de football amateur.

Créée par une équipe de jeunes vidéastes et amoureux du ballon rond, *Dans la Surface* s'est fait connaître sur YouTube et les réseaux sociaux grâce à ses reportages "*inside*" sur les matches départementaux, offrant un regard authentique, vivant et enthousiaste sur le football de proximité.

En devenant **média officiel du District des Yvelines de Football**, *Dans la Surface* contribuera à valoriser les clubs, les joueurs, les arbitres et les bénévoles qui font vibrer les terrains du département chaque week-end. À travers des vidéos, interviews, portraits et contenus immersifs, ce partenariat vise à renforcer la visibilité du football yvelinois et à partager ses plus belles émotions avec un public toujours plus large.

« Ce partenariat s'inscrit dans notre volonté de moderniser notre communication et de mettre en lumière les acteurs du football amateur, avec un ton jeune, positif et passionné », a souligné Brice Parinet, Président du District des Yvelines de Football, lors de la signature de la convention.

De leur côté, les membres de *Dans la Surface* se réjouissent de cette reconnaissance officielle : « C'est une fierté de pouvoir collaborer avec le District. Notre objectif a toujours été de montrer la beauté du football amateur, et ce partenariat va nous permettre d'aller encore plus loin. »

Ce partenariat marque une nouvelle étape dans la mise en valeur du football départemental, en associant l'expérience institutionnelle du District à la créativité et à l'énergie d'un média émergent.





Le Collège des Présidents de clubs



**Lundi 6 octobre
2025**

- Lutte contre la violence
- L'Observatoire Départemental des Comportements
- Label Club Citoyen
- Challenge Esprit Sportif

Le Collège des Présidents de Club lance sa nouvelle saison !

Lundi soir, le président du District a réuni le Collège des Présidents de Club. L'occasion pour Brice Parinet de dresser un premier bilan de ce début de mandat.

Il est notamment revenu sur le plan d'engagement du District, et plus particulièrement sur la lutte contre la violence. Du déploiement de **l'Observatoire départemental des comportements** au recrutement d'un chargé de mission dédié à **la lutte contre les violences et les incivilités**, chaque membre du collège a pu apprécier les actions concrètes menées par le District.

Cette réunion fut également l'occasion d'évoquer le rôle de la **Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Éducation**, avec une présentation de son fonctionnement par son nouveau président, Yoann Civrac.

Les présidents de club ont également assisté à une présentation des avancées du **Label Club Citoyen**, destiné à valoriser les structures qui agissent pour le bien commun.

Enfin, Brice Parinet a présenté la **réforme du Challenge de l'Esprit Sportif**, sur laquelle les membres du collège se sont prononcés favorablement et à l'unanimité.

L'ensemble de ces dispositions réglementaires sera proposé aux clubs lors de la prochaine assemblée du District.

Une réunion riche et utile, saluée par tous !



COUPE DE FRANCE

Équipe qualifiée
pour le 6ème tour régional

Dimanche 26 octobre 2025

R1 - MANTOIS 78 FC

Après avoir gagné aux tirs au but face à
Ste Geneviève FC 1 (N3) !!



GAMBARDELLA CRÉDIT AGRICOLE

FFF

Équipes qualifiées
pour le 3ème tour régional

Dimanche 26 octobre 2025

!! Bravo !!

AUBERGENVILLE FC 21 (D3)
BOIS D'ARCY AS 21 (D3)
CELLOIS CS 21 (R3)

ELANCOURT OSC 21 (D2)
après une victoire face à une équipe R3 !!

HOUILLES AC 21 (R2)
MAISONS-LAFFITTE FC 21 (D2)
MANTOIS 78 FC 21 (R1)

MONTESSON US 21 (D1)
après une victoire face à une équipe R1 !!

PLAISIROIS FO 21 (D1)
après une victoire face à une équipe R3 !!

SARTRVOUILLE ES 21 (D2)
TRAPPES ES 21 (R2)
VERSAILLES 78 FC 21 (R1)

BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?

OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2025 / 2026, **60 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs.



Pour plus d'informations contactez-nous :

- Par mail : administration@dyf78.fff.fr
- Par téléphone :
 - Mael : 01.80.92.80.23
 - Clémentine : 01.80.92.80.26



ON

RECRUTE !



Le District des Yvelines de Football propose
2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le **PEF** (Programme Éducatif Fédéral)
 - ~~1 poste sur le Développement du Football Féminin~~
-
- 8 mois à partir du 22 octobre 2025 - 24h/Semaine
 - Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)



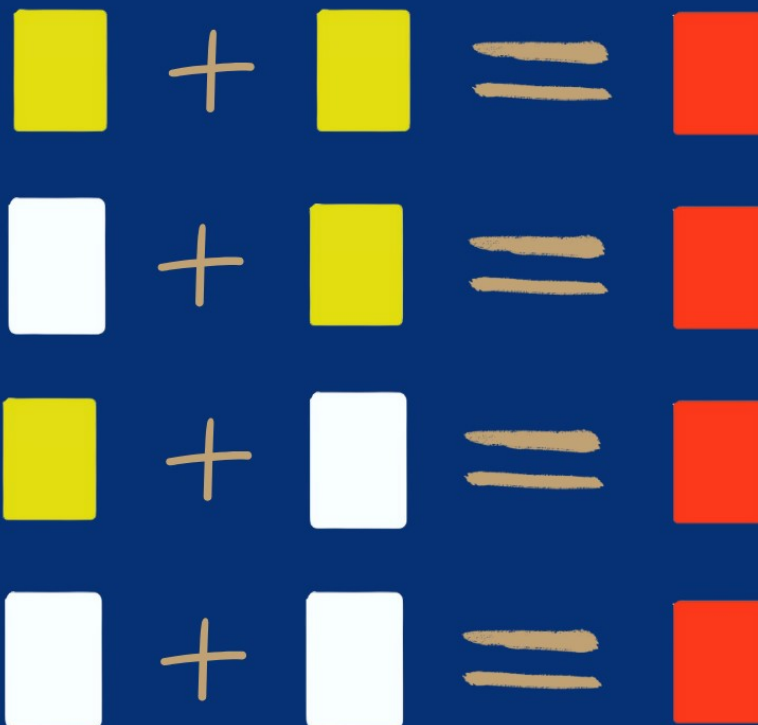
Nouveauté carton blanc

Saison 2025/2026



Le **carton blanc** est une exclusion temporaire mais a dorénavant également valeur d'**avertissement**. Ce qui a pour conséquence les implications suivantes :

Cumul des cartons - Comment ça marche ?



Le licencié ayant reçu 3 **avertissements** (cartons blancs et/ou jaunes) à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois est sanctionné d'un match de suspension (cf. article 1.3 barème disciplinaire)



La FFF en partenariat avec le Crédit Agricole, NIKE & Intermarché est fière d'annoncer la
quatrième édition du dispositif



Après une saison 3 réussie, **comptant plus de 1400 projets déposés par les clubs et les instances**, la FFF compte sur votre engagement pour cet appel à projet visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions !



La candidature en tant que club à ce dispositif permet également de concourir pour le prix Sensationnelles 2026, porté par Intermarché.



COMMENT CANDIDATER AU PROGRAMME ?

Etape 1 : Je déclare mon engagement avant le **15 décembre 2025**

- Je dépose ma candidature sur Footclubs,
Rubrique « Développer son club », puis « Toutes Foot ».

Etape 2 : Je réalise mon ou mes actions pour :

- Augmenter le nombre de pratiquantes – joueuses (axe 1)
- et / ou favoriser la mixité dans les différentes responsabilités – éducatrices, dirigeantes, arbitres (axe 2)

Etape 3 : Je dépose ma candidature en ligne avant le **5 mai 2026** :

- J'importe ma vidéo descriptive de **2 minutes maximum**.
- Je dépose mon dossier d'inscription sur Footclubs,
Rubrique « Développer son club », puis « Toutes Foot ».

Un tuto vidéo a été réaliser pour vous accompagner dans la démarche d'inscription :

[**Découvrir le tuto pour s'inscrire**](#)

LA VALORISATION

Bons d'achats Nike

- 300€ pour tous les clubs
- 800€ pour les lauréats départementaux (3/District)
- 1800€ pour les lauréats régionaux (3/par Ligue - 1/OM et Corse)
- 3300€ pour les lauréats nationaux (3/FFF)



Vidéo Lauréat 2024 : AS MAR VIVO

LE CALENDRIER

Jusqu'au 15 déc.

Je déclare mon engagement

Jusqu'au 5 mai

Je dépose mon ou mes actions
pour les Clubs

Phase nationale les **4 et 5 juil.**
à Clairefontaine

Cérémonie des Trophées à Clairefontaine

Les 38 clubs lauréats régionaux, ainsi que les 3 Districts et les 3 Ligues shortlistés sont invités à passer le week-end à Clairefontaine pour assister à la Cérémonie des Trophées



**ICI valorisera les lauréats sur
leurs antennes locales**

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 13 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. . , PANARIELLO, MME
N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD)

Excusés : L. JOUBERT (Vice Président), MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

CDM

D1-A DU 05/10/2025

53449982 Croissy U.S. 5 / St Cyr Luso 6

SENIORS

D5-A DU 05/10/2025

54728320 Cs Rosny Football 2 / Verneuil S/Seine Us 2

U16

D3-B DU 05/10/2025

53434162 Conflans F.C. 22 / Houilles S.O. 21

U14

D1-A DU 04/10/2025

53434162 Conflans F.C. 21 / Plaisirois F.O. 22

N2-B DU 04/10/2025

53442322 Sartrouville Es 22 / F.C. Acheres 21

N3-A DU 04/10/2025

53434162 Fontenay St Pere As 21 / Breval Longnes F.C. 21

N3-B DU 04/10/2025

54787565 Gargenville Stade 22 / Aubergenville F.C 21

N3-H DU 04/10/2025

53443603 Sartrouville Es 24 / Conflans F.C. 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

541170 ELANCOURT OSC (D1-A)

YVELINES FOOT N° 1860

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U17

D2-U DU 12/10/2025

54926994 Mesnil le Roi AS 1

U14

N3-B DU 11/10/2025

54787570 Gargenville Stade 22

N3-A DU 11/10/2025

53443048 Fontenay St Père As

FUTSAL

D1-A DU 06/10/2025

54646407 Montesson U.S. 1

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

U15 D3-B DU 11/10/2025

53441900 Porcheville Fc 2

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

54646853 ELANCOURT OSC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-F DU 08/10/2025

53443438 Bougival Foot 22

FORFAITS COUPES FORFAITS AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

CY du 12/10/2025

54917559 Yvelines U.S. 31

CC du 12/10/2025

54917895 Poigny La Foret Us 32

54917892 Yvelines U.S. 32

SENIORS

CY du 12/10/2025

54917099 Croissy U.S. 1

54917096 Fontenay St Pere As 1

CC du 12/10/2025

54917161 Croissy U.S. 2

54917166 A.S. Bucheloise 2

U18

CY du 12/10/2025

54918195 F.C. Acheres 21

54918190 Andresy F.C. 21

54918185 Bougival Foot 22

U16

CY du 12/10/2025

54919820 Epone U.S.B.S. 21

54919818 Etang St Nom Es 21

54919822 Beynes F.C. 21

FORFAITS COUPES FORFAITS NON AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

CC du 12/10/2025

54917897 Viroflay USM 32

U16

CY du 12/10/2025

54919825 Andresy F.C. 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 25/10/2025

U14

D1-U

53434589 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

A JOUER LE 26/10/2025

SENIORS

D4-A

53437691 EPONE USBS 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

VETERANS

D1-U

53435441 EPONE U.S.B.S. 31 / CROISSY U.S. 31

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B

53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 22/11/2025

SENIORS

D2-A

53434505 MONTESSON U.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-B

54777501 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 2

COURRIERS

526859 JUZIERS FC

L'alternance n'étant pas parfaite entre l'équipe CDM et Vétérans, le club souhaite déplacer les rencontres de CDM à 11h30 les jours où les 2 équipes reçoivent

Accord de la Commission, la commission demande au club de réaliser la demande de modification pour les rencontres concernées via Footclubs afin que le club adverse en soit avisé.

518199 CARRIERES GRESILLONS AS

Accord du club pour jouer ses rencontres futsal à l'extérieur lorsque l'adversaire ne pourra se déplacer sur le créneau de match choisi.

La commission intègre l'équipe au championnat.

548862 ANDRESY FC

Courrier du club indiquant la fermeture des terrains le 26 octobre.

Courrier de la Mairie indiquant la fermeture des terrains le 30 novembre.

La Commission est en attente de la liste des matches concernés par cette fermeture.

DEMANDES

VETERANS

D2-A DU 26/10/2025

53448336 MONTESSON US 1 / CHAMBOURCY ASM 2

Demande de MONTESSON US de reporter la rencontre au 02/11/2025, à cause d'un potentiel problème de gardiennage

La Commission donne son accord.

D5-B DU 19/10/2025

54719251 TRIEL AC 3 / CONFLANS FC 2

Demande de TRIEL AC pour jouer la rencontre à 9h00 au lieu de 11h00

Cet horaire étant dérogatoire la Commission donne son accord.

D2-A DU 19/10/2025

54719251 TRIEL AC 1 / MONTESSON US 1

Demande de TRIEL AC pour jouer la rencontre à 11h00 au lieu de 9h00

Cet horaire étant dérogatoire la Commission donne son accord.

CDM

D1-A DU 02/11/2025

53449983 VELIZY FRANCO PORT 6 / VOISINS FC 5

Demande de VELIZY FRANCO PORT de reporter la rencontre à une date ultérieure, le terrain étant occupé par l'équipe évoluant en CDM R1.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U18

D2-B DU 19/10/2025

54948934 TRAPPES ES 2 / PLAISIROIS FO 2

Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 13h00

La Commission est en attente de l'accord de PLAISIROIS avant Vendredi 17/10 à 12H.

D2-B DU 19/10/2025

53439473 VALLEE 78 FC 1 / MAUREPAS AS 1

Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de MAUREPAS avant Vendredi 17/10 à 12H.

U15

CY DU 18/10/2025

54948934 TRAPPES ES 1 / MARLY LE ROI US 1

Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 16h30

La Commission est en attente de l'accord de MARLY LE ROI avant Vendredi 17/10 à 12H.

CY DU 18/10/2025

54948939 REGION HOUDANAISE FC 2 / CARRIERES GRE. FC 1

Demande de REGION HOUDANAISE FC de jouer la rencontre à 12h15, une rencontre U14 ayant lieu à 14h00

La Commission est en attente de l'accord de CARRIERES GRESILLON avant Vendredi 7/10 à 12H.

D3-B DU 01/11/2025

53441927 LE CHESNAY 78 FC / FEUCHEROLLES USA

Demande de CHESNAY 78 FC de reporter la rencontre à une date ultérieure suite à un arrêté municipal de fermeture des installations sportives

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U14

CY DU 18/10/2025

54948739 ENT. MAULE MEZIERES—MAREIL / BONNIERES FC

Demande de BONNIERES FC de reporter la rencontre au 25/10/2025 suite à la rencontre du Variété Club de France qui se tiendra sur ses installations sportives

La Commission donne son accord.

CY DU 18/10/2025

54948755 VESINET SCI / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Demande de VESINET SCI de changement de date et d'inversion pour jouer la rencontre le 15/10/2025

La Commission est en attente de l'accord de GUERVILLE.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

510192 CROISSY US

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur accueil des rencontres :

- Critérium Lundi Soir à 20h15

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

TIRAGE COUPES

Rencontres du 02/11/2025

CY VETERANS

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort [en cliquant ici](#).

Exempts :

Banque de France As 31
Rambouillet Yvelines 31
Guerville Arnouville As 32
Blaru Asi 31
Croissy Us 31
Aubergenville Fc 31
Ablis Sud 78 31
Mantois 78 Fc 31
Région Houdanaise Fc 31

CC VETERANS

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort [en cliquant ici](#).

Exempts :

Mesnil le Roi As 32
Ent. Epône-Lainville 32
Ent. Serbie— Mezières 32

U16

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort [en cliquant ici](#).

MATCHES REMIS

A JOUER LE 25/10/2025

U14

D1-U
53434589 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

A JOUER LE 26/10/2025

SENIORS

D4-A
53437691 EPONE USBS 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

VETERANS

D1-U
53435441 EPONE U.S.B.S. 31 / CROISSY U.S. 31

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B
53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 22/11/2025

SENIORS

D2-A
53434505 MONTESSON U.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-B
54777501 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

CC SENIORS

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54917183 PLAISIROIS F.O. 2 / BUC FOOT AO 2
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CDM

D1-A DU 12/10/2025
53449989 SARTROUVILLE ES 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5
Pris note du rapport de VILLIERS LE MAHIEU.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54917566 NEAUPHLE-PONT. 31 / CHAMBOURCY ASM 32
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CC VETERANS

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54917871 VALLEE 78 F.C. 32 / ANDRESY F.C. 32
Pris note du rapport de VALLEE 78.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

U18 D2-B DU 05/10/2025
53439466 PLAISIROIS F.O. 22 / BAILLY NOISY SFC 22
Pris note du rapport de PLAISIROIS.
La Commission décide de ne pas sanctionner.
D3-A DU 05/10/2025
53439685 GARGENVILLE STADE 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
Pris note du rapport de GARGENVILLE.
La Commission sanctionne l'équipe de GARGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U18

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54918204 EPONE U.S.B.S. 21 / POISSY FC 21
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54919815 VOISINS F.C. 21 / VALLEE 78 F.C. 21
Pris note du rapport de VOISINS.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

D1-A DU 27/09/2025
53434302 POISSY FC 1 / LIMAY ALJ 1
Pris note des rapports de POISSY et LIMAY.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

N1-A DU 11/10/2025
53434688 BOUAFLE /FLINS ENT. 22 / MEZ. MAULEMAREIL 21
Pris note du tuteur de l'arbitre officiel.
La Commission sanctionne l'équipe de BOUAFLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

N1-B DU 11/10/2025
53442199 PECQ US LE 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21
Pris note du rapport de LE PECQ.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

N2-C DU 20/09/2025
53442384 BUC FOOT AO 21 / VERSAILLES JUSSIEU 22
Pris note du courrier de VERSAILLES JUSSIEU.
La raison de l'absence de FMI résidait dans le fait qu'il vous était impossible de vous connecter à la FMI avec le compte en votre possession.

DEMANDES DE RAPPORTS

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54919821 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS F.C. 21
La Commission demande à CONFLANS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U15

D3-A DU 11/10/2025

53441764 VINSKY FCM 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

N3-E DU 04/10/2025

53443416 NEAUPHLE-PONT. 21 / FCRH LA VESGRE GAMBA 23

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N2-B DU 11/10/2025

53442325 F.C. ACHERES 21 / MAURECOURT F.C. 21

La commission demande à MAURECOURT un rapport sur la non utilisation de la FMI.

LUNDI

Poule A du 13/10/2025

54939947 OVILLOISE 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Pris note du rapport de OVILLOISE.

La commission demande à MESNIL ST DENIS un rapport sur le non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 09/10/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, MOLLER Didier.

Excusés: MM. DELESCHAUX Alain, DUPONT Jean-François (CD), GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures d'avant match attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4A du 05/10/2025

53437634 CHANTELOUP LES VIGNES US 2 / PORCHEVILLE FC 1

Réserves de PORCHEVILLE FC portant sur la qualification du joueur REZIGUE Tarek, licence 2546668170 de CHANTELOUP les VIGNES US 2, dont le délai de qualification ne serait pas respecté.

Après vérification,

La licence du joueur REZIGUE Tarek, licence 2546668170 de CHANTELOUP les VIGNES US 2, a été enregistrée le 30/09/2025.

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain

Débit : 43,50€ à PORCHEVILLE FC

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

U18

D2B du 05/10/2025

553439469 MARLY LE ROI US 21 / MAUREPAS AS 21

Réclamation de MAUREPAS AS 21 portant sur la qualification du joueur PLAMADEALA Nichita, licence 9604570821 de MARLY le ROI US 21, dont le délai de qualification ne serait pas respecté.

La Commission transmet MARLY le ROI US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/10/2025 à 12h00.

Nota : Rémi FEREY, Paul DRAY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

U15

D3B du 04/10/2025

53441894 NEAUPHLE PONT. RC 78 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande d'évocation de BOUGIVAL FOOT 1.

Ne s'agissant pas d'un cas d'évocation tel que défini par l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission instruit une réclamation au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à une dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/10/2025 à 12h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D4A du 28/09/2025

53437691 EPONE USBS 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

Match non joué, filets de but saccagés durant la nuit.

Après réception du rapport d'EPONE USBS, des photographies des dégradations, du récépissé de dépôt de plainte.

La Commission décide :

Match à jouer.

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

VETERANS

D1 du 28/09/2025

53435441 EPONE USBS 31 / CROISSY US 31

Match non joué, filets de but saccagés durant la nuit.

Après réception du rapport d'EPONE USBS, des photographies des dégradations, du récépissé de dépôt de plainte.

La Commission décide :

Match à jouer.

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

U17

D1 du 28/09/2025

53443004 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / CARRIERES S/S US 1

Après lecture de la feuille de match sur laquelle RAMBOUILLET YVELINES FC 1 rapporte que CARRIERES S/SEINE US aurait changé 2 fois d'arbitre-assistant au cours de la seconde période.

Après lecture des rapports circonstanciés demandés par la Commission à :

-M. l'Arbitre DYF

-Mme NIVET Séverine Dirigeant-Responsable de RAMBOUILLET YVELINES FC

-M. FOFANA Aboubakar Dirigeant-Responsable et éducateur de CARRIERES S/SEINE US

La Commission retient que 3 personnes différentes ont assuré la fonction d'arbitre-assistant en seconde période pour le club de CARRIERES S/SEINE US dont une personne non inscrite sur la feuille de match.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 17.6 2° alinéa du Règlement Sportif du DYF :

« En compétitions de jeunes :

la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match, la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être

exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match. Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu. »

En l'espèce s'agissant d'un match de Départemental 1, il n'est pas permis de changer d'arbitre-assistant.

En l'absence de réserves, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Amende : 80€ à CARRIERES S/SEINE US

Motif : arbitrage / infraction à l'article 17 du Règlement Sportif du DYF (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 90€ à CARRIERES S/SEINE US

Motif : exercice d'une fonction officielle par une personne non licenciée

U16

D2B du 28/09/2025

53440817 TRAPPES ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Réclamation de MAGNY 78 FC 21, portant sur la participation du joueur LAJNEF Nassir qui aurait joué le dernier match en équipe supérieure R3.

Réponse de TRAPPES ES, remerciements.

Constatant que l'équipe supérieure TRAPPES ES 21 jouait le même jour contre CERGY PONTOISE FC 22.

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43.50€ à MAGNY 78 FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 8€ à MAGNY 78 FC

Motif : manque numéro match, division (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D3D du 28/09/2025

54801848 MONTIGNY LE BX AS 21 / ESSARTS LE ROI AGS 21

Réclamation de MONTIGNY LE Bx AS 21 au motif que LES ESSARTS le ROI AS 21 aurait fait participer plus de joueurs mutés que ne l'autorise le Règlement.

Réponse des ESSARTS le ROI AGS, remerciements.

Après vérification,

Le club des ESSARTS LE ROI AGS a engagé une équipe en U16, après plusieurs saisons d'inactivité partielle dans cette catégorie.

Au titre de l'article 117d des Règlements Généraux, après accord du club quitté, les joueurs ayant changé de club bénéficient de la dispense du cachet « mutation », la licence en fait mention.

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43.50€ à MONTIGNY le Bx AS

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY et Didier MOLLER n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

COURRIER

U14

D3A du 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

Mail de PORCHEVILLE FC en date du 08/10/2025

Retenant que le rédacteur de la confirmation de réserves indique textuellement :

« appuie la réserves d'avant match posé, sur tous les joueurs de Gargenville sur la qualification de ces derniers à la rencontre du jour »

La Commission confirme sa décision d'irrecevabilité.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 8 octobre 2025

Présents : Sébastien d'ORIANO, Gérard PERAUD, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA (Président de séance).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur CLEMENT Florian**, en date du 22/09/25, informant de son souhait de bénéficier d'un congé sabbatique pendant la saison en cours. La Commission lui rappelle qu'elle pourra se prononcer sur la demande quand la licence d'arbitre sera validée.

- Courrier de **Monsieur SELLOUM Said**, en date du 26/09/25, transmettant 2 nouvelles dates pour l'arbitrage en U16 cette saison, dans le cadre d'une demande de dérogation pour arbitrer principalement le samedi. Pris note. Les 2 nouvelles dates étant valables, la Commission accède à la demande de dérogation. Les 5 dates fournies par l'arbitre pour officier le dimanche en U16 sont les suivantes : 09/11/25, 25/01, 15/02, 12/04 et 31/05/26.

- Courrier du **club des MUREAUX**, en date du 28/09/25, informant du souhait de l'officiel **SYLLA Ahamed** de bénéficier d'un congé sabbatique pendant la saison en cours. La Commission lui rappelle qu'elle pourra se prononcer sur la demande quand la licence d'arbitre sera validée.

- Courrier de **Monsieur BENZZINE Wael**, en date du 29/09/25, informant de sa désignation le dimanche 5 octobre alors qu'il bénéficie d'une dérogation pour arbitrer principalement le samedi, et que le 5 octobre ne fait pas partie des 5 dates pour lesquelles il s'est engagé à arbitrer le dimanche. La Commission corrige cette erreur de désignation.

- Courrier de **Monsieur ELKHARROUBI Imad**, en date du 03/10/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

- Courrier de **Monsieur PAINDEPICE Leandre**, en date du 03/10/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

GESTION DE L'EFFECTIF

- Courrier de **Monsieur SEJAAN Nour**, en date du 06/10/25, informant de sa décision d'arrêter l'arbitrage. Pris note. La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

AUDITIONS

- Audition de l'officiel **Monsieur GALLAND Kelvin**, concernant son souhait d'arbitrer le samedi plutôt que le dimanche. Les 5 dates auxquelles l'arbitre sera désigné le dimanche sont : 23/11 et 14/12/2025, 18/01, 08/02 et 22/03/2026. Il sera observé à l'une de ces dates. Il sera désigné le samedi lors des autres week-ends. La Commission rappelle à l'arbitre que la dérogation serait annulée en cas de non-respect de l'engagement d'arbitrer les 5 rencontres U18, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par mail au District.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur HURSTEL Corentin**, concernant son souhait d'arbitrer le samedi plutôt que le dimanche. Les 5 dates auxquelles l'arbitre sera désigné le dimanche sont : 28/09 et 16/11/2025, 18/01, 15/02 et 22/03/2026. Il sera observé à l'une de ces dates. Il sera désigné le samedi lors des autres week-ends. La Commission rappelle à l'arbitre que la dérogation serait annulée en cas de non-respect de l'engagement d'arbitrer les 5 rencontres U16, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par mail au District.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur LARROQUE Maxime**, concernant son souhait d'arbitrer le samedi plutôt que le dimanche. Malgré plusieurs relances, l'arbitre n'a toujours pas fourni les 5 dates auxquelles il accepte d'arbitrer le dimanche. La Commission donne une dernière opportunité à l'arbitre en lui demandant de fournir impérativement, avant le 16/10/25, les 5 dates correspondant à des journées de championnat U16 D1 ou D2. Faute de quoi, la Commission désignera l'arbitre toute la saison le dimanche, aux dates il ne s'est pas déclaré indisponible sur son compte Officiel FFF.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club

d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur TOULIS Tristan**, concernant la rencontre non jouée U14 D1 CONFLANS – POISSY du 20/09/25. L'arbitre n'a pas autorisé le coup d'envoi de cette rencontre pour 2 motifs :

Brassard d'un capitaine non conforme : la Commission rappelle l'extrait de la Loi du Jeu n°4 « Équipement des joueurs » : « *Le capitaine de l'équipe doit porter le brassard fourni ou autorisé par l'organisateur de la compétition concernée ou un brassard d'une seule couleur sur lequel pourra figurer le mot « capitaine », une traduction de ce mot ou encore la lettre « C » ; ces inscriptions devront être d'une seule couleur* » ». Le règlement sportif DYF ne comporte aucune obligation concernant la matière du brassard. L'essentiel est que tous les acteurs présents (arbitres, joueurs, entraîneurs, dirigeants) ainsi que les spectateurs puissent identifier facilement le capitaine d'une équipe.

Nombre de mutés trop important : L'arbitre n'a pas pour mission de vérifier le nombre de joueurs mutés des équipes. Si le capitaine (ou le dirigeant responsable quand le capitaine est mineur) d'une équipe estime que l'équipe adverse comporte plus de joueurs mutés que ce que permet le règlement, il peut poser une réserve d'avant match. L'arbitre note alors cette réserve sur la feuille de match et la fait signer avant la rencontre. Mais l'arbitre ne doit en aucun cas faire de commentaire sur le nombre de joueurs mutés d'une équipe.

La Commission rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur SOLOMAGNE Louis**, concernant sa déconvocation tardive du 26/09/25. La Commission rappelle à l'arbitre qu'il doit saisir ses indisponibilités au moins 3 semaines avant. Dans le cas où il deviendrait indisponible moins de 3 semaines avant, il doit envoyer un justificatif écrit valable par mail au DYF, dans les 72h suivant sa déconvocation, afin d'éviter une sanction.

La Commission rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 13 octobre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, MMES Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Mme Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RENTRÉES DU FOOT

Merci de remplir le questionnaire associé au dispositif Rentrées du Foot, afin d'en faire le bilan.

Pour y répondre : [cliquez ici](#)

ENGAGEMENTS CRITÉRIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux sont désormais clos. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

Attention, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos engagements, sachant que pour les Challenges U10/U11, la Commission a effectué la répartition consultable dans la liste ci-dessus.

Si vous souhaitez modifier cette répartition, merci de nous le signifier avant le lundi 20 octobre prochain.

PLATEAUX U7-U9

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Plusieurs inscriptions ont été lancées pour la catégorie :

1. **Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.**
2. **Les inscriptions pour les plateaux spécifiques U6 sont à faire jusqu'au dimanche 19 octobre ([cliquez ici](#))**
3. **Les inscriptions pour les plateaux proposés sur les créneaux du mercredi sont à faire pour le dimanche 19 octobre également ([cliquez ici](#))**

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

VERNEUIL US

Demande du club pour changer son encadrant référent U11.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

**Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)**

U10

MONTESSON US : 1ère infraction (27/09)

MARLY LE ROI US : 1ère infraction (27/09)

HOUILLES SO : 1ère infraction (27/09)

HOUDANAISE REGION FC : 1ère infraction (27/09)

U11

BOUGIVAL FOOT : 1ère & 2ème infraction (27/09 & 04/10)

MANTES VIVONS FOOT : 1ère infraction (27/09)

LIMAY ALJ : 1ère & 2ème infraction (27/09 & 04/10)

SARTROUVILLE ES : 1ère infraction (04/10)

CATEGORIE U12-U13

FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter la 1ère journée du Festival Foot U13 : [Cliquez ici](#)

La Commission procède à des ajouts d'équipes pour la journée du 18/10.

▣ CARRIERES GRESILLONS AS 2 à BEYNES FC

▣ Nouveau plateau au PECQ US 2 avec CARRIERES S/S US 3 & 4 & CARRIERES GRESILLONS AS 3

BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour décaler son plateau du Festival Foot U13 du 18 octobre en raison d'un match contre le Variétés organisé par le club. Accords des clubs pour que le plateau se joue à EPONE.

La Commission prend note, plateau à jouer à EPONE USBS.

Changement d'horaire validé par la Commission

01 : CHATOU AS : 14h00

15 : HARDRICOURT US : 14h00

19 : HOUILLES AC : 14h00

24 : ACHERES FC : 14h00

26 : TRAPPES ES : 14h00

35 : JUZIERS FC : 14h00

36 : MAULOISE US : 14h00

47 : BUC FOOT AO : 14h00

53 : MAUREAS AS : 14h00

56 : VILLEPREUX FC : 14h00
59 : SARTROUVILLE ES : 14h00
60 : RAMBOUILLET FC : 12h30
70 : ESSARTS LE ROI AGS : 14h00

CHALLENGE AUTOMNE

ABLIS FC SUD du 04/10/25

Pris note du retour du club sur ce plateau. Nous vous rappelons que pour éviter toute déconvenue, il faut entrer en contact que ce soit avec les clubs recevant ou les clubs reçus en amont des plateaux.

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

CONFLANS FC du 20/09

Suite au retour de la Commission de Discipline, la Commission souhaite recevoir le club le lundi 20 octobre à 18 h 30 au siège du District, au sujet de l'organisation du plateau.

SARTROUVILLE ES du 20/09

La Commission après réception des rapports des clubs concernés décide de convoquer tous les protagonistes le lundi 20 octobre à 19h00 au siège du District.

VILLENNES ORGEVAL - mail du 13/10

La Commission prend note et nous sommes en attente de la réception de la feuille de plateau entre PLAISIROIS et SARTROUVILLE qui s'est joué à VILLENNES.

VERNEUIL US du 11/10 (à CARRIERES S-S US)

Le club de VERNEUIL dit s'être déplacé pour rien à 16h00 sur ce plateau, ce dernier ayant eu lieu à 14h00.

La Commission vous réfère au mail que vous avez reçu le mardi 7 octobre pour prévenir du changement de stade et d'horaire. A ce mail, aucune opposition à ce changement n'a été opérée, ce qui laisse comprendre que vous étiez d'accord.

Par conséquent, la Commission vous déclare forfait sur ce plateau.

De plus, elle vous alerte sur le fait que jouer à 14h00 (horaire dérogatoire n°1 voire 12h30 horaire dérogatoire n°2) à l'extérieur risque de se représenter souvent dans la saison, et qu'il faut pouvoir anticiper cette situation. L'horaire dérogatoire officiel est 14 heures.

Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)

U12

CROISSY US : 1ère infraction (04/10/25)
CONFLANS FC : 1ère infraction (20/09/25)
VOISINS FC : 1ère infraction (20/09/25)

U13

LIMAY ALJ : 2ème infraction (04/10)
SARTROUVILLE ES : 2ème infractions (04/10)

LIMAY ALJ

Courrier du club expliquant que les infractions d'encadrement seront réglées très prochainement.

La Commission prend note, mais comme cela vous a été signifié par mail, elle possède déjà un organigramme des éducateurs

YVELINES FOOT N° 1860

que vous avez déclaré pour que votre engagement soit validé. Aucune dérogation ne sera accordée pour un encadrant non diplômé. Nous restons dans l'attente de votre retour sur les noms des encadrants réellement présents.

FOURQUEUX AS

Pris note du courrier du club. Le dossier est en attente de décision suite à la non réception des feuilles de plateau des 4 et 11 octobre.

SARTROUVILLE ES

Courrier du responsable de catégorie en réaction à la publication du journal de la semaine passée.

La Commission prend note. Le dossier est en attente de décision suite à la non réception de la feuille de plateau du 11 octobre.

FORFAIT AVISE CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

Amende : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

U12 du 11/10/25

YVELINES US 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7 CLASSIQUES

Rappel avant amende
Plateaux du 04/10/25

725100401 : **ANDRESY FC**, HOUILLES AC 2, GARGENVILLE STADE, FEUCHEROLLES USA

725100409 : **EPONE USBS**, LIMAY ALJ, JUZIERS FC, FUERVILLE ARNOUVILLE AS, INTERFOOT 78

725100410 : **HARDRICOURT US**, ISSOU AS, VAUX ES, VERNOUILLET FC

725100421 : **MANTOIS 78 FC 1**, TRIEL AC, VIVONS FOOT MANTES

725100422 : **ECQUEVILLY EFC**, TESSANCOURT FC, MEZIERES AJ, VILLENNES ORGEVAL FC, FONTENAY ST PERE AS

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 27/09

92592709 GARGENVILLE STADE
92592713 HOUDANAISE REGION FC

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLÈTES

U7 CLASSIQUES

Plateaux du 04/10/25
Amende : 8€
(Annexe 2 RS DYF)

725100416 à HOUILLES AC : **PORT MARLY CS** (manque nom des encadrants)

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 27/09

Fiche récapitulative (U8 & U9)

2005 : VILLENNES ORGEVAL FC (MANTOIS 78 FC, BONNIÈRES FRENEUSE FC)

2003 : PLAISIROIS FO (MONTIGNY BX AS, VÉLIZY ASC)

Fiche récapitulative (U8)

VERNEUIL US
GUYANCOURT ES

Fiche récapitulative (U9)

VERSAILLES 78 FC
FONTENAY FLEURY FC

Fiche équipe

ACHERES FC
LIMAY ALJ
MANTOIS 78 FC
RÉGION HOUDANAISE FC
PLAISIROIS FO
TRAPPES ETOILE SPORTIVE

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Rappel avant amende
Plateaux du 04/10

2 : ANDRESY FC
3 : ACHERES FC3
6 : MANTOIS 78 FC5
25 : SARTROUVILLE ES
27 : MONTESSON US
34 : BOUAFLE FLINS ES
36 : CONFLANS RACING
38 : BUC FOOT AO
39 : BREVAL LONGNES FC
41 : MESNIL ST DENIS AS
46 : VAUXOISE ES
58 : PORT MARLY CS

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Amende après rappel : 20€ (+ pénalités sportives)
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 27/09/25

U10

HOUILLES SO / MARLY LE ROI / MAISONS LAFFITTE / HOUDANAISE REGION

Résultats envoyés par MAISONS LAFFITTE FC mais amende infligée à HOUILLES SO, MARLY LE ROI US & HOUDANAISE REGION FC.

U11

HOUDANAISE REGION /CHANTELOUP / CHATOU / HOUILLES SO
Tous les matches sont perdus par pénalité, -1 pt à toutes les équipes participantes.

**Rappel avant amende
& Pénalités sportives
Plateaux du 04/10/25**

U10

**PLAISIROIS FO /ST GERMAIN FC /BONNIERES FRENEUSE
VILLENES ORGEVAL /MAGNY FC /MONTESSON US /
ELANCOURT OSC**

U11

TRIEL AC /CHANTELOUP US /MARLY LE ROI / ROSNY CSM

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

**Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 20/09**

2 : ANDRESY FC
17 : BREVAL LONGNES FC
40 : MEZIERES AJSL

**Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 27/09**

1 : BOUAFLE FLINS ES
9 : COIGNIERES FC
12 : CONFLANS FC
19 : VELIZY ASC
22 : ACHERES FC
23 : MAULOISE US
25 : ECQUEVILLY EFC
30 : ELANCOURT OSC

**Rappel avant amende
Plateaux du 04/10**

2 : ACHERES FC
3 : VELIZY ASC
5 : TRAPPES ES
13 : PORCHEVILLE FC
15 : LIMAY ALJ
19 : ROSNY CSM
32 : CONFLANS RACING
33 : CONFLANS FC
38 : PLAISIRS FO
41 : HARDRICOURT US
43 : PORT MARLY CS
45 : MAURECOURT FC
46 : SARTROUVILLE ES
47 : CERNAY BONNELLES AS

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

**Amende après rappel : 20€ (+ pénalités sportives)
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 20/09/2025**

U12

■ **POISSY FC** : Résultats envoyés par RAMBOUILLET FC, mais amende infligée à POISSY FC

■ **CONFLANS FC** Résultats envoyés par MESNIL

■ **GARGENVILLE STADE / CHAMBOURCY ASM / CHANTELOUP
US / FONTENAY LE FLEURY FC**
**Tous les matches sont donnés perdus par pénalité, -1 pt à toutes
les équipes participantes.**

U13

LIMAY ALJ / CHATOU AS / VILLENES ORG / POISSY FC
Pas de feuille de jonglerie, -1 pt pour toutes les équipes.
Rencontres du 27/09/2025

U12

LIMAY ALJ / CONFLANS FC / PLAISIROIS FO / CHANTELOUP US
**Tous les matches sont donnés perdus par pénalité, -1 pt à toutes
les équipes participantes.**

**Rappel avant amende
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités
du règlement
Rencontres du 04/10/2025**

U13

**CARRIERES S/SEINE US /ROSNY CSM / PORT MARLY CS /
VERNEUIL ENTENTE**
**POISSY FC / VILLENES ORGEVAL / TRAPPES ES / CHESNAY 78
FC**
**ELANCOURT OSC / PLAISIRS FO / RAMBOUILLET FC / MONTIGNY
LE BX AS**

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 13 octobre 2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont
susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel
Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes
et la première phase des compétitions comportant plusieurs
phases) à compter du lendemain de la notification de la décision
contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du
Règlement Sportif du District*

FILLOFOOT

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est
possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation &
Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est
possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation &
Loisir.

ENGAGEMENTS

Vous pourrez consulter la liste des équipes engagées dans les
différents critères jeunes féminins [en cliquant ici](#)

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois.
La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces
compétitions
La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 13/10/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont
susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel
Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les
Coupes et la première phase des compétitions comportant
plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la
décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1
du Règlement Sportif du District.*

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :	
U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32places

Pour les U16 une pratique Futnet sera proposée sur le temps de
pause.

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent
présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le
listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de
prévoir des maillots de couleurs différentes.

**Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de
gymnases.**

Lien : [Point sur les inscriptions au 13/10/2025](#)

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 25 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
FONTENAY FC 2
MAGNY 78 F.C. 1
TRAPPES FUTSAL
BUC FOOTBALL A.O.

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC 1
MAGNY 78 F.C. 2
MONTFORT L'AMAUROY F.C.
MONTIGNY-LE-BX

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 15H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
LIMAY ALJ 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
ST GERMAIN F.C. 2

POULE B

CARRIERES GRES. 2
LIMAY ALJ 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
ST GERMAIN F.C. 1

U13

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
BOUAFLE ENT. 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
VILLENES ORG F.C. 2
ISSOU A.S. 1

POULE B

CARRIERES GRES. 2
BOUAFLE ENT. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
VILLENES ORG F.C. 1
ISSOU A.S. 2

Samedi 01 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE F.C.
LIMAY ALJ 1
CARRIERES /SEINE U.S.
RÈVES ENFANCE ACA 2
ST GERMAIN F.C. 1

POULE B

LA CUATRO FC
LIMAY ALJ 2
VECTEUR SPORT
RÈVES ENFANCE ACA 1
ST GERMAIN F.C. 2

U14

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
BUC FOOTBALL A.O.
MAGNY 78 F.C. 2
MESNIL ST DENIS A.S.L. 1
MONTIGNY-LE-BX 2

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC
MAGNY 78 F.C. 1
MESNIL ST DENIS A.S.L. 2
MONTIGNY-LE-BX 1

Dimanche 2 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75
HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
AUBERGENVILLE F.C.
MEZIERES A.J. 2
RÈVES ENFANCE ACA 1
VILLENES ORG F.C. 2

POULE B

CARRIERES GRES. 2
CARRIERES /SEINE U.S.
MEZIERES A.J. 1
RÈVES ENFANCE ACA 2
VILLENES ORG F.C. 1

CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

Lien : [Point sur les inscriptions au 13/10/2025](#)

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

Point sur les inscriptions au 13/10/2025

	U14	U16
ST CYR A.F.C.	1	1
BUHELOISE AS	1	
FOURQUEUX FOOT O.M.S.	1	
ELANCOURT O.S.C.	1	
TRAPPES ES	1	
BREVAL LONGNES FC	1	
GUYANCOURT ES	1	
ST ARNOULT F.C.		1

Le critérium U14 commencera le samedi 8 Novembre.

Pour les U16 on laisse la possibilité aux clubs de s'inscrire jusqu'au 30 Octobre et selon les inscriptions on avisera s'il y a possibilité de mettre en place ce critérium.

COMITE DE DIRECTION

MARDI 8 JUILLET 2025

Président : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT

Présents : Florent BAUDOUIN, Dorette ELANGUE, Chrystel FERRY, Pierre GUILLEBAUX, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Marc MALOISEL, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Didier SIMON et Valérie TARDIVEL (en visioconférence).

Assistent : William MARISSAL (Directeur du District), Thomas DELASSUS (président de la C.D.A.), David REMISSE (C.T.D.-P.P.F.), Rachel HERVET (Cheffe du Service Départemental Jeunesse, Education et Sport), Emmanuel GUILLOU (Responsable du service sport du S.D.J.E.S.)

Absents excusés : Jean-Eric INACIO, Frédéric LECLERC, Sandrine SANCHEZ et Victor SIMON.

1. Réception d'un membre de la commission de discipline ayant été suspendu

Le Comité reçoit un membre de la Commission de discipline en raison d'une suspension dont il a récemment fait l'objet. Ce dernier a en effet été suspendu pour une période d'un mois pour des propos inappropriés et un comportement inadapté.

Il lui est rappelé que les commissaires représentent à chaque instant l'institution quand bien même lorsqu'ils s'expriment en leur qualité de président d'un Club. De même, le Comité indique à ce commissaire qu'il doit à chaque instant veiller à maîtriser ses propos et son attitude notamment auprès des arbitres d'autant plus lorsqu'il s'agit de leur premier match.

Ce dernier reconnaissant les faits et exprimant son regret quant à la suspension dont il a fait l'objet, il est décidé à l'unanimité, qu'en cas de nouvelle suspension, le Comité de direction sera dans l'obligation de mettre fin à ses fonctions en sa qualité de commissaire du District.

2. Réception de Rachel Hervet (SDJES)

Brice PARINET souhaite la bienvenue à Rachel HERVET, cheffe du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport des Yvelines. Il rappelle ô combien le S.D.J.E.S est un partenaire incontournable pour le District tant dans la lutte contre les violences que dans le soutien financier qu'il lui apporte. Il insiste sur la nécessité de formaliser la convention entre le District, le S.D.J.E.S, le parquet et la préfecture des Yvelines en vue d'une meilleure judiciarisation des dossiers disciplinaires, de la tenue plus fréquente d'enquêtes administratives et de l'application d'interdiction de stage pour chaque suspension infligée par le District pour des faits de violence aggravée.

Rachel HERVET, après avoir expliqué le process à suivre en cas de violence sexiste et sexuelle, rappelle ô combien il est important que les Clubs signalent immédiatement ce type de comportement au District et qu'il le sollicite en cas de doute. De même, elle fait part de son adhésion au déploiement de référent V.S.S dans les Clubs et du plan de formation qui en découlera. La lutte contre les V.S.S étant une priorité du District.

3. Approbation du procès-verbal du comité de direction du 24 juin 2025

Le procès-verbal du Comité de direction du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Informations du président

Brice PARINET revient sur la situation du Pecq US dont le bureau du Club a été dissout par celui de l'association omnisport de la ville. Il indique avoir échangé à plusieurs reprises avec la présidente du Club, récemment démise de ses fonctions, tout comme avec le maire adjoint au sport de la commune. Si la situation reste préoccupante, les engagements du Club ont pu être saisis tout comme les demandes de licence.

Le président informe les membres du Comité du début des campagnes régionales du Fond d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) équipements (7 500 000 d'euros) et transports (1 000 000 d'euros). Ce fond est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Pour la L.P.I.F.F, l'enveloppe équipements s'élève à 748 000 euros et celle des transports à 102 200 euros. **Ces enveloppes régionales devront être soldées au plus tard le 30 avril 2026.** Le District se tient à la disposition de tous les Clubs et de toutes les municipalités qui souhaiteraient utiliser de fond.

Le président revient également sur la commission d'enquête relative aux suspicions quant à des rencontres de District qui auraient fait l'objet d'arrangements. Un certain nombre de pièces ont été collectées et seront ajoutées au compte rendu d'audition de la commission qui se réunira le jeudi 10 juillet 2025.

Brice PARINET revient également sur son rendez-vous avec Monsieur le maire de Montigny le Bretonneux le vendredi 11 juillet au cours duquel seront abordés un certain nombre de sujet et notamment le salon du Football Yvelinois. Ce salon se tiendra le 11 novembre 2025 avec pour thème « le Football pour tous ». Il est demandé à chaque membre du Comité de Direction de participer activement à son élaboration.

Enfin, le Président revient sur les sommes dues par un certain nombre de Clubs yvelinois. Le total de ces sommes s'élève à 32 177,76 euros. Il est rappelé que lorsqu'un Club ne s'acquitte pas de ses dettes envers le District, il diminue la capacité d'action de l'instance. De plus il précise que ces sommes qui sont dues au District le sont également et par définition au Football Yvelinois et à l'ensemble de ses Clubs. **Par conséquent, il est décidé que les Clubs qui n'auront pas payé les sommes qu'ils doivent au District d'ici le 1^{er} septembre 2025 verront l'ensemble de leurs équipes exclues des compétitions départementales pour la saison à venir.**

5. Constitution des poules de championnats départementaux

Jean-Pierre LEDUC présente les poules des championnats départementaux aux membres du Comité de Direction. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

6. Les commissions

Sur présentation de Madame Valérie TARDIVEL, Le Comité adopte la composition des Commissions du District :

Jusqu'à la fin de la mandature :

COMMISSION DISCIPLINE

BARRIZ Naïma - MEMBRE

CAD

PIEL-VECCHIO Anne-Lise - MEMBRE

Pour la saison 2025 – 2026 :

STATUTS/REGLEMENTS

CORNUAULT Jean-Claude - MEMBRE

DELESCHAUX Alain - MEMBRE

DRAY Paul - VICE-PRESIDENT

DUPONT Jean-François - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

FEREY Rémi - PRESIDENT

GUICHETEAU Didier - MEMBRE

HOUZE Michel - MEMBRE

JINAMI Mustafa - REPRESENTANT CDA

LAUBY Henri-Claude - MEMBRE

MOLLER Didier - MEMBRE

FA

BARROIS ADRIEN - MEMBRE

BOIVIN Jean-Luc - MEMBRE

BOKOBZA Thierry - PRESIDENT

COLOMBO Thierry - MEMBRE

ELISABETH Monique - MEMBRE

GABIER Tony - MEMBRE

GOMES Melvin - MEMBRE

GOMES PEDRO Luis - MEMBRE

GRIVOT Laetitia - MEMBRE

INACIO JEAN ERIC - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION ET VP

JONNAIS Yvane - MEMBRE

LOUVEL Michel - MEMBRE

PATRIGEON LAURENT - MEMBRE

PELLETIER Didier - MEMBRE

PILLEMONT HARRIS - REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

RODRIGUES LOPES Julien - MEMBRE

FF

BARRIZ Naïma - MEMBRE

BENLARBI Ibrahim - MEMBRE

BENOIT Luc - MEMBRE

DE ALMEIDA MARINA - REPRESENTANTE CDA

DUPONT Jean-François - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

DUPRE Francis - PRESIDENT

ELANGUE ETEME DORETTE - VICE PRESIDENTE

HANS Pascal - MEMBRE

HUGEL Natacha - MEMBRE

JONNAIS Yvane - VICE-PRESIDENTE

KALENDERIAN Claude - MEMBRE

SY Oury - MEMBRE

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

BERC François - MEMBRE

DE SOUSA Carlos - MEMBRE

EL HADJI M. - REPRESENTANT SUPPLEANT CDA

ELISABETH JEAN PIERRE - MEMBRE

GUILLEBAUX PIERRE - MEMBRE
JOUBERT Loïc - PRESIDENT
LEDUC JEAN-PIERRE - REPRESENTANT DU CD
MESTARI Abdelelah - MEMBRE
MORISSET Thierry - VICE-PRESIDENT
NOBLET Christophe - REPRESENTANT CDA
PAINDEPICE LEANDRE
PANARIELLO Raffaele - MEMBRE
PELLETIER Didier - MEMBRE
PRUDENT Matthieu - MEMBRE
RUBANY Jean-Marc - MEMBRE

COC / CALENDRIERS

GUILLEBAUX PIERRE - MEMBRE
JOUBERT Loïc - VICE-PRESIDENT
LEDUC JEAN-PIERRE - PRESIDENT REPRESENTANT DU CD
OLLIVIER Nicole - MEMBRE
PANARIELLO Raffaele - MEMBRE
RUPERT Yolande - MEMBRE

CDA

BENABDELKRIM Nassim - MEMBRE
BESSIERE CECILE - MEMBRE
BOUTOUBA MILOUD - MEMBRE
CASSASSUS PATRICK - MEMBRE
CISSE EL HADJI Momar - MEMBRE
CLAMEN Jean-Philippe - MEMBRE
D'ORIANO Sébastien - MEMBRE
DANGLADE GUILLAUME - MEMBRE
DE ALMEIDA MARINA - MEMBRE
DEBEAUPUIS Philippe - MEMBRE
DELASSUS Thomas - PRESIDENT
DELOIRIE GAEL - MEMBRE
EL KHOURY Maria - MEMBRE
FAUCHON BENJAMIN - MEMBRE
FAUCHON MATHIS - MEMBRE
GALLIAERDE AGATHE - MEMBRE
GAZON FELICIEN - MEMBRE
HENRY GABRIEL - VICE-PRESIDENT
HENRY SEBASTIAN - MEMBRE
JINAMI Mustapha - MEMBRE
MAMET JULIEN - MEMBRE
MESTARI Abdel - MEMBRE
MILORIAUX Laurent - MEMBRE
NOBLET Christophe - MEMBRE
PELLAN Philippe - MEMBRE
PERAUD Gérard - MEMBRE
PILLEMONT HARRIS - MEMBRE
PLANQUE Jean-Pierre - VICE-PRESIDENT
SIMON VICTOR - REPRESENTANT ELU DES ARBITRES AU
COMITE DE DIRECTION
VACHER Morgan - MEMBRE
VALSAQUE DIDIER - MEMBRE
ZARKA Lotfi - MEMBRE

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

BOUTOUBA MILOUD - REPRESENTANT DE LA COMMISSION
D'ARBITRAGE
HOUIN Laurent - VICE-PRESIDENT
JINAMI Mustapha - MEMBRE
SIMON VICTOR - PRESIDENT ET REPRESENTANT ELU DES
ARBITRES DU COMITE DE DIRECTION

YVELINES FOOT N° 1860

TESSIER Laurent - REPRESENTANT CLUB

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

CORMIER Cécile - MEMBRE
DACHEUX Gérard - PRESIDENT
ELANGUE ETEME DORETTE - MEMBRE
JEAN-CHARLES Tiana - MEMBRE
JOURDAN Josiane - MEMBRE
MORISSET Thierry - REPRESENTANT DE L AEF78
MOURAUX Thierry - MEMBRE
REMISSE David - CTD PPF
SAHALI Ali - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

COMMISSION MEDICALE

ANDRAL Jérôme - MEMBRE
AUMONT LAURENT - MEMBRE
CANNAC Florent - MEMBRE
FREY Alain - MEMBRE
L ETANG DELYS Fabrice - MEMBRE
MAILLE Pascal - PRESIDENT
MOREAU Sophie - MEMBRE
SIMON Didier - REPRESENTANT AU CD
TAMALET Bertrand - MEMBRE

COMMISSION TECHNIQUE

BARROS FERREIRA Paulo - MEMBRE
BOULANGER Thomas - MEMBRE
CHADEAU Franck - MEMBRE
CHATEAURAYNAUD Pierre - MEMBRE
ELANGUE ETEME Dorette - MEMBRE
BADAoui Ismaël - MEMBRE
FAUCHON BENJAMIN - REPRESENTANT SUPPLEANT CDA
GOMIS Dominique - VICE-PRESIDENT
HENRY Sébastien - REPRESENTANT CDA
MALM Robert - MEMBRE
MERLE Matthieu - MEMBRE
MESNIGE Yannick - VICE-PRESIDENT DELEGUE
MICHEL Y Johann - SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
MORISSET Thierry - MEMBRE ASSOCIE
MOULES Julien - MEMBRE
MOURAUX Thierry - MEMBRE
PERDRIZET Hippolyte - SECRETAIRE GENERAL
PIZZO Mickaël - MEMBRE
SAHALI Ali - MEMBRE ELU(E) Technicien DU COMITE DE
DIRECTION
THIERRY Sébastien - PRESIDENT

COMMISSION PEF

CONSIGLI Christophe - MEMBRE
MABOUNGOU Armel - PRESIDENT
KALENDERIAN Claude - REPRESENTANT DE LA
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ
MALOISEL Marc - REPRESENTANT DU COMITE DE
DIRECTION
SAHALI Ali - MEMBRE
SANCHEZ Sandrine - MEMBRE
VIMONT Laurent - MEMBRE

COMMISSION CITOYENNETÉ

ELISABETH JEAN PIERRE - MEMBRE
FROGER Didier - MEMBRE
GARAY François - PRESIDENT

GUILLEBAUX Pierre - REPRESENTANT DU COMITE DE
DIRECTION
HANS Pascal - MEMBRE
IMBERT JEAN PAUL - MEMBRE
RUBANY Jean-Marc - MEMBRE
SANCHEZ Sandrine - MEMBRE
SIMON Victor - REPRESENTANT CDA

LABELS

CONSIGLI Christophe - PRESIDENT
MOURAUX Thierry - REPRESENTANT DU COMITE DE
DIRECTION
SAHALI Ali - MEMBRE

TERRAINS

BRECHET Antoine - MEMBRE
ELISABETH JEAN PIERRE - MEMBRE
LEDUC JEAN-PIERRE - PRESIDENT PAR INTERIM ET
REPRESENTANT DU CD

COMMISSION DE L'EVENEMENTIEL

BARRIZ Naïma - MEMBRE
BERC Christelle - PRESIDENTE
BAUDOIN Florent - MEMBRE
DUTEIL GWLADYS - MEMBRE
EL KHOURY Maria - MEMBRE
FRANCOIS Christophe - MEMBRE ASSOCIE
DACHEUX Gérard - MEMBRE
GUILLEBAUX PIERRE - MEMBRE
LEDUC JEAN-PIERRE - MEMBRE
MARCEL Stéphane - MEMBRE ASSOCIE
MIRA Kamel - MEMBRE
RUBANY Martine - MEMBRE ASSOCIE
SANCHEZ Sandrine - VICE PRESIDENTE ET REPRESENTANT
DU CD

COMMISSION FINANCES ET SPONSORING

JULIEN Marc - PRESIDENT
MACHUEL Nicolas - MEMBRE
PARINET LE TELLIER Brice - MEMBRE
SANCHEZ Sandrine - MEMBRE
TARDIVEL Valérie - MEMBRE

ANS (Agence Nationale du Sport)

ETEME ELANGUE Dorette - MEMBRE
COURTIN Michèle - MEMBRE
MARISSAL William - MEMBRE
PARINET LE TELLIER Brice - MEMBRE

7. Les médailles du District

Pierre GUILLEBAUX présente les lauréats aux médailles du District.

Présidents de Club :

Jean-Jacques LENAFF (SBNFC) - argent
Redouan LAMIK (ABLIS FC) - argent
Stéphane THIOLLET (REG. HOUDAN) - argent
Yannick VANHOUTEGEM (MAURECOURT FC) -argent

Commissaires :

Francis DUPRE – argent
Paulo BARROS FERREIRA – bronze
François BERC – bronze
Christophe CONSIGLI – bronze
Jean-François DUPONT – bronze
Luis Pedro GOMES – bronze
Jean-Eric INNACIO – bronze
Loïc JOUBERT – bronze
Claude KALENDERIAN – bronze
Lidya FERENBACH – bronze
Thierry MOURAUX – bronze
Stéphane PILLEMONT – bronze
Jean-Pierre PLANQUE – bronze
Valérie TARDIVEL – bronze

L'ensemble de ces médailles est voté à l'unanimité.

8. Point sur le carton blanc et le challenge de l'esprit sportif

Un bilan du carton blanc et de ses conséquences sur le challenge de l'esprit sportif est présenté aux membres du Comité de direction. Sur la saison 2024-2025, 1317 cartons blancs ont été administrés par les arbitres du District. 133 joueurs ayant reçu un carton blanc et un avertissement ou deux cartons blancs lors d'un même match ont ainsi échappé à une exclusion et à la suspension qui en aurait été conséquente.

Au total, le nombre de carton rouge est passé **695** pour la saison 2023-2024 à **554** pour la saison 2024-2025 soit une baisse de **20,28%**. Cette baisse, est en réalité biaisée, parce qu'elle ne prend pas en compte les 133 potentielles exclusions évoquées plus haut et qui aurait normalement dues être prononcées. En réalité, le nombre d'exclusion a donc diminué de 8 unités, ce qui représente une certaine stabilité par rapport à la saison passée.

En revanche, **le nombre de dossier disciplinaire passé de 797 à 629 soit une diminution de 21,08%**. Le Comité se félicite de ce résultat qui s'inscrit dans la politique volontariste de lutte contre les violences et les incivilités dans laquelle le District s'est inscrit.

Après cette analyse et afin de pouvoir dégager une analyse plus fidèle du comportement des joueurs, il est décidé qu'à compter de la saison 2025-2026, un joueur qui recevrait deux cartons blancs ou un carton blanc et un avertissement serait exclu définitivement de la rencontre comme le prévoit les dispositions de l'I.F.A.B.

Les données du challenge de l'esprit sportif sont également étudiées. Brice PARINET s'interroge sur la pertinence de ce dispositif étant acquis que les incidents lors des matches n'avaient cessé d'augmenter sur les trois dernières années. Il considère que ce challenge devrait davantage être un outil de valorisation plutôt que de sanction. Il propose ainsi qu'il soit remplacé par un système d'amendes financières proportionnées au nombre de sanctions disciplinaires reçu par une équipe. Il ajoute qu'en cas de comportements inadmissibles et répétés de joueurs d'une équipe, celle-ci sera tout simplement exclue définitivement des compétitions du District, comme cela l'a été fait cette saison sur décision de la Commission de discipline du District. **La proposition est ainsi adoptée à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.** Un projet de réforme du challenge de l'esprit sportif fera l'objet d'un travail avec le collège des Présidents de Club dont les conclusions seront proposées en assemblée générale.

9. Point sur le championnat générationnel

Thierry MOURAUX fait un point d'étape sur le championnat générationnel. Il révèle un certain nombre de difficultés, en termes d'engagement, auxquelles ont été confrontées les Clubs dont les équipes évoluent en Ligue et en District en raison de l'absence de continuité du dispositif au niveau régional.

Le président trouvant la situation préoccupante, malgré les nombreuses réunions mises en œuvre pour accompagner les Clubs yvelinois, les Webinaires et les alertes par écrit adressées à certains Clubs. Il est donc décidé de constituer un groupe de travail pour analyser la cohérence des engagements des équipes évoluant dans les championnats départementaux afin de prévenir les Clubs de toute incohérence. **De même et s'agissant d'une réforme structurelle dont l'enjeu est central pour les Clubs, le président informe le Comité qu'il mettra au suffrage devant l'assemblée générale, la poursuite de ce dispositif à l'issue de la saison 2026-2027.**

10. Modifications règlementaires

Il est décidé de la création d'un groupe de travail piloté par Jean-François DUPONT (secrétaire général du District) pour réfléchir aux modifications règlementaires qui pourraient être étudiées par le Comité.

11. Arbitrage

Thomas DELASSUS, président de la C.D.A dresse un bilan de la saison qui s'achève.

Il présente les classements des arbitres qui sont adoptés à l'unanimité.

Il porte également à la connaissance du Comité le projet de fidélisation des arbitres du District qui repose sur deux dispositifs :

- « L'arbitre au cœur du jeu », qui sera mis en place en début de saison. A travers ce dispositif, les arbitres des Yvelines arbitreront de manière bénévole leur premier match de la saison. Dans le cadre de cette action, un plan de communication sera mis en place pour mettre en valeur leur action et une dotation leur sera remise afin de contribuer au sentiment d'unité et d'appartenance au District.
- Le deuxième dispositif repose sur un outil de formation continue, evalbox, permettant de faire travailler les arbitres en distanciel et de les accompagner tout au long de leur parcours arbitral.

Le plan de fidélisation présenté par Thomas DELASSUS est adopté à l'unanimité.

12. Point sur la nouvelle organisation des salariés

William MARISSAL présente la nouvelle organisation du personnel et le recrutement de deux nouveaux salariés et d'un alternant :

- Un conseiller territorial en arbitrage chargé de mettre en œuvre la politique de recrutement de formation et de fidélisation des arbitres ;
- Un chargé de mission suivi des violences et incivilités pour mettre en place le dispositif « la violence hors-jeu » ;
- Un alternant en management du sport.

13. Questions diverses

Pierre GUILLEBAUX : sur les poursuites des travaux de l'ESP 78. Rachel HERVET lui répond que faute de moyens, ce dispositif est mis en suspens.

Ali SAHALI : sur le calendrier des prochains comités de Direction. William MARISSAL lui indique que ce calendrier sera prochainement communiqué.

Sur le séminaire des instances disciplinaires, Frédéric LECLERC, en charge de ce dossier, lui indique qu'une réunion particulièrement constructive s'est tenue le 1^{er} juillet 2024 en présence des présidents et vice-président de chacune des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.